



## Mariage avec un ressortissant algerien résidant au lux

Par **amazigh**, le **08/03/2008** à **20:10**

Bonjour, Je voudrai avoir l'avis des lecteurs sur ma situation ainsi que sur les démarches a suivre.

Voilà, je suis un ressortissant Algérien résidant régulièrement et travaillant au GD Luxembourg. Je désire me marier avec une ressortissante Algérienne qui est actuellement en France pour étude. Ayant déposé une demande de renouvellement de son titre de séjour depuis le mois d'octobre, elle a pas encore reçu de réponse et on craint un refus de la part du préfet. Or il est impossible de déposer un dossier pour me rejoindre au Luxembourg vu qu'elle a pas encore son titre de séjour français (On m'a dis qu'elle doit déposer le dossier auprès d'une représentation du lieu où elle est "**autorisée**" a séjourner) et que dans le cas où elle à pas son titre de séjour elle doit rentrer en Algérie pour faire les démarches de là-bas.

Donc on envisage de célébrer le mariage en France tant qu'elle a encore son récépissé (qui expire fin avril). Ma question est la suivante:

Le droit français prévois-t-il un tel cas? pourra-t-elle demander un titre de séjour provisoire (après notre mariage) du genre "**vie privé vie familiale**" qui lui permettra de rester en France le temps d'effectuer ses démarche au Luxembourg? Y a-t-il une autre solution?

Merci pour vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le **09/03/2008** à **15:09**

Bonjour,

le mariage entre ressortissant étranger ne donne pas de droit à un titre de séjour. Toutefois

rien ne vous empêche de vous marier.

La carte temporaire mention "vie privée vie familiale" est délivrée en cas de regroupement familiale.

Or vous n'êtes pas ressortissant européen et n'avez pas de titre long séjour français. En conséquence votre amie ne peut obtenir cette carte française.

Votre amie doit obtenir le renouvellement de sa carte pour pouvoir engager une procédure auprès du consulat du Luxembourg. Dans le cas contraire les formalités seront à accomplir dans son pays d'origine.

Déolé d'être toujours l'oiseau de mauvais augure dans ces affaires mais la législation a été renforcée.

Restant à votre disposition.